



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 589 POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU PRESBYTÈRE ET DE L'ENSEMBLE DE MONUMENTS FUNÉRAIRES DE LOUIS CYR

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité concernant le règlement numéro 589 décrétant une dépense de 515 455 \$ et un emprunt de 515 455 \$ pour le projet de restauration du presbytère et de l'ensemble de monuments funéraires de Louis Cyr aux endroits suivants, et ce, en date du 4 mai 2022 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section Avis publics

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement d'emprunt numéro 589 relatif au projet de restauration du presbytère et de l'ensemble de monuments funéraires de Louis Cyr sur le site Internet de la Municipalité le 4 mai 2022.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

5 mai 2022

Date